



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

*Direction départementale
des territoires
Service environnement*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction à tir de l'Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*) dans le département de l'Aisne

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 3 au 24 juin 2019 inclus**.

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation sera publiée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr, ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante¹ :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service Environnement
50, Boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera proposé à la signature de Monsieur le Préfet de l'Aisne.

LAON, le 28 mai 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

Pierre-Philippe FLORID

¹ Le cachet de la Poste faisant foi.